

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Octobre 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 octobre 2017, au moins 458 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>5</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.</i>	<i>8</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>8</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET/OU DES POLICIERS.....</i>	<i>8</i>
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>8</i>
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA RUE, BROUSSE ET/OU DANS LES RIVIERES.....</i>	<i>10</i>
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE.....</i>	<i>13</i>
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>14</i>
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS</i>	<i>16</i>
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET/OU MILITAIRES ET DES ADMINISTRATIFS</i>	<i>18</i>
<i>II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE.....</i>	<i>25</i>
<i>III. DES ACTES D'INTIMIDATION FAITS PAR DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD.....</i>	<i>26</i>
<i>IV. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>30</i>
<i>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>34</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADISCO : *Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines*

CDS : *Centre de Santé*

CNDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CPI: *Cour Pénale Intenationale*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

EAC: *East African Community*

EP : *Ecole Primaire*

EUSEBU : *Eglise de l'Unité du Saint Esprit du Burundi*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

FVS-AMADE : *Famille pour Vaincre le SIDA-Association Mondiale des Amis de l'Enfance*

HCR : *Haut-Commissariat pour les Réfugiés*

ITABU : *Institut des Techniques Agricoles du Burundi*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

ONG : *Organisation Non Gouvernementale*

ONU-Femmes : *Organisation des Nations Unies pour la Femme*

OPC : *Officier de Police Chef*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PAFE : *Police de l'Air, des Frontières et des Etrangers*

PJ : *Police Judiciaire*

PNB : *Police Nationale du Burundi*

RBP+ : *Réseau Burundais des personnes vivant avec le VIH*

RDC : République Démocratique du Congo

SNR : Service National de Renseignement

SOBUGEA : Société Burundaise de Gestion des Entrepôts et d'Assistance des Avions

TGI : Tribunal de Grande Instance

UB: Université du Burundi

UPRONA : Union pour le Progrès National

VBG : Violence Basée sur le Genre

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 39 personnes ont été tuées dont 19 cadavres, 10 portées disparues dont 1 militaire, 13 torturées, 139 arrêtées arbitrairement dont 1 militaire, 4 victimes de VBG et 9 personnes blessées.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce rapport relève des cas d'assassinats, d'enlèvements suivis de disparitions forcées, de tortures et d'arrestations arbitraires dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis de l'opposition entre autres FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, UPRONA aile de Charles Nditije .

Des actes d'intimidations commis par les jeunes Imbonerakure et des administratifs, des rondes nocturnes, des marches manifestations ainsi que des contributions forcées ont été relevés dans ce rapport.

Le règlement de compte est aussi une conséquence de l'impunité, la population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

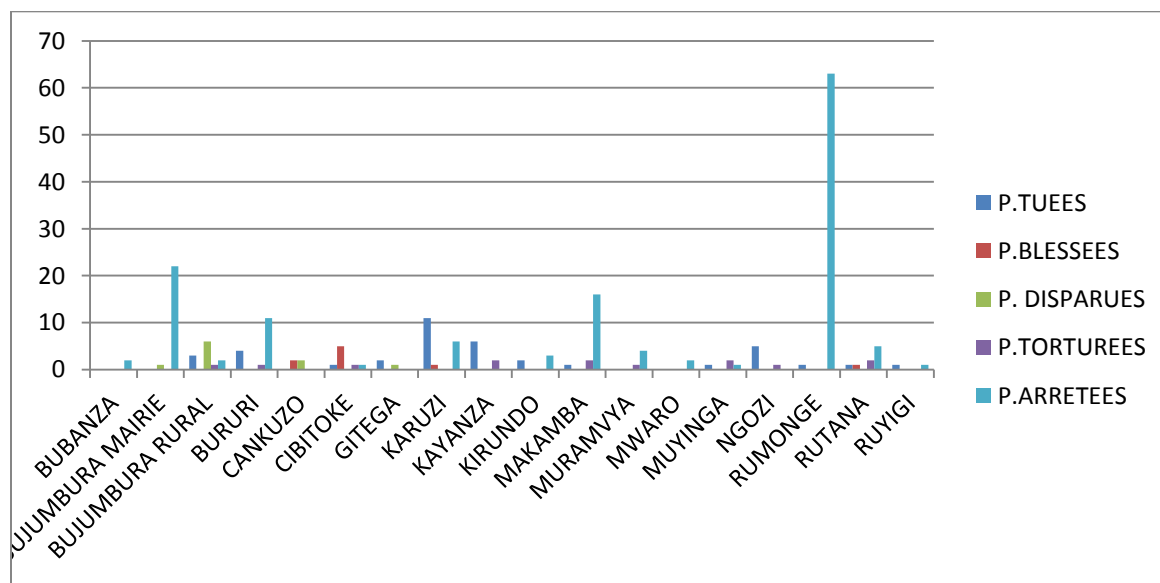
Le phénomène de viol est aussi signalé dans ce rapport.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

Figure 1: TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LES PRINCIPALES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES AU BURUNDI AU MOIS D'OCTOBRE 2017

PROVINCES	P.TUEES	P.BLESSEES	P. DISPARUES	P.TORTUREES	P.ARRETEES
BUBANZA	0	0	0	0	2
BUJUMBURA MAIRIE	0	0	1	0	22
BUJUMBURA RURAL	3	0	6	1	2
BURURI	4	0	0	1	11
CANKUZO	0	2	2	0	0

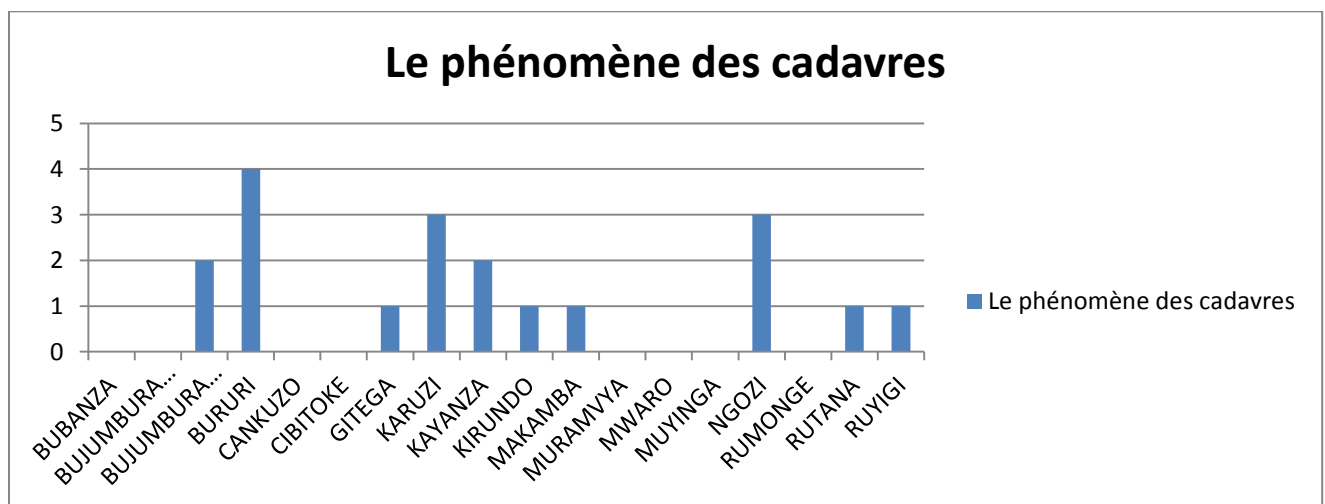
CIBITOKÉ	1	5	0	1	1
GITEGA	2	0	1	0	0
KARUZI	11	1	0	0	6
KAYANZA	6	0	0	2	0
KIRUNDO	2	0	0	0	3
MAKAMBA	1	0	0	2	16
MURAMVYA	0	0	0	1	4
MWARO	0	0	0	0	2
MUYINGA	1	0	0	2	1
NGOZI	5	0	0	1	0
RUMONGE	1	0	0	0	63
RUTANA	1	1	0	2	5
RUYIGI	1	0	0	0	1
TOTAL	39	9	10	13	139



Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en province de Karuzi avec 11cas, Kayanza avec 6 cas et Ngozi avec 5 cas. Le tableau et le graphique montrent des effectifs inquiétants des cas d'arrestations en province Rumonge avec 63 cas, province Bujumbura Mairie avec 22 cas et la province Makamba avec 16 cas. Des quartiers de la Mairie de Bujumbura dits contestataires constituent la cible privilégiée de la répression du pouvoir du CNDD-FDD sur base des contrôles des cahiers de ménages.

Figure II : TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LE PHENOMENE DE CADAVRES AU MOIS D'OCTOBRE 2017

PROVINCE	Le phénomène des cadavres
BUBANZA	0
BUJUMBURA MAIRIE	0
BUJUMBURA RURAL	2
BURURI	4
CANKUZO	0
CIBITOKE	0
GITEGA	1
KARUZI	3
KAYANZA	2
KIRUNDO	1
MAKAMBA	1
MURAMVYA	0
MWARO	0
MUYINGA	0
NGOZI	3
RUMONGE	0
RUTANA	1
RUYIGI	1
Total	19



Le tableau et le graphique montrent 19 cadavres dont certains non identifiés qui ont été retrouvés dans différentes provinces du pays. La province Bururi vient en tête avec 4 cadavres suivie des provinces Ngozi et Karuzi avec 3 cadavres chacune. Certains de ces cadavres présentaient des signes des actes de tortures.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET/OU DES POLICIERS

Une personne tuée en commune et province Rumonge

En date du 21 octobre 2017, Moussa Ibrahimu Nduwayo a été tué par balle tirée par un policier qui assurait la garde du cachot de police à Rumonge. Cette victime résidait sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge. Il était accusé de vol qualifié. Des sources policières indiquent qu'il a été abattu lors d'une tentative d'évasion mais sa famille indique que des zones d'ombres entourent cette prétendue évasion. C'est dans ce même cachot qu'un autre détenu se serait donné la mort au début du mois de septembre 2017. Un policier du nom de Domitien Nyabenda qui était poursuivi de tentative d'assassinat contre le procureur de la République à Rumonge alors que d'autres sources disent qu'il a été tué.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune et province Muyinga

En date du 29 octobre 2017, à la mi-journée, une fille du nom de Chantal Nijimbere, âgée de 14 ans, a été violée puis étranglée par des gens non encore identifiés. Son corps tout nu et son tricot enroulé autour du cou, a été retrouvé au quartier Kibogoye de la commune et province Muyinga dans une maison encore en chantier. Originaire de la colline Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karusi, la victime travaillait comme domestique chez un nommé Ahmed.

Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 26 octobre 2017, vers 1 heure, sur la colline Gatobo, commune Butaganzwa, province Kayanza, Claude Nzoyisaba a été tué égorgé à son domicile par des personnes non identifiées, selon des sources sur place. Il vendait de l'alcool dans cette commune.

Une personne tuée en commune Matongo, province Kayanza

Dans la nuit du 24 au 25 octobre 2017, vers 1 heure, sur la colline Kijuri, zone Bugarama, commune Matongo, province Kayanza, Antoinette Ntaconishimiye, âgée de 63 ans, a été tuée. Les sources sur place indiquent qu'elle a été égorgée par des personnes non identifiées devant son domicile quand elle sortait de sa maison. Le motif de son assassinat reste inconnu.

L'administration locale et la police se sont précipitées à ordonner l'enterrement du corps de la victime sans pour autant faire une enquête pour connaître le mobile et les auteurs du crime.

Une personne tuée et cinq blessées en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 16 octobre 2017, vers 21 heures, Josiane Inamahoro, jeune fille, âgée d'au moins 15 ans, a été tuée et 5 autres personnes de la même famille ont été grièvement blessées suite à une grenade lancée sur la colline Rugajo, commune Mugina, province Cibitoke. Selon les sources sur place, un groupe de personnes non identifiées munies de grenades a attaqué le ménage d'un certain Ismaël Ntacobita, membre du parti CNDD-FDD, cultivateur, âgé de 52 ans, au moment où tous les membres de la famille étaient à table et ont lancé une grenade à l'intérieur de la maison. Les mêmes sources ajoutent que certaines victimes ont été conduites à l'hôpital de Cibitoke pour subir des soins intensifs tandis que d'autres ont été transférés à Bujumbura.

Une personne tuée en commune et province Gitega

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 2017, vers 2 heures du matin, sur la colline Bwoga, commune et province Gitega, Charles Ndaruzaniye, âgé de 62 ans, a été tué. Il était marié et père de 5 enfants, veilleur d'une boutique appartenant à un commerçant nommé Salvator Ndikumana dit Kabosi. Les sources sur place font savoir qu'un groupe de gens non identifiés a attaqué ce veilleur à son poste d'attache et l'a étranglé puis partis sans rien voler. Les mêmes sources ajoutent que les voisins sont vite intervenus mais la victime était déjà dans un état critique et a rendu l'âme vers 3 heures du matin à l'hôpital où elle avait été évacuée.

Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 7 octobre 2017, vers 1 heure, sur la colline Busokoza, commune Butaganzwa, province Kayanza, Evariste Niyongabo, vendeur de vaches, a été tué à la machette par des personnes non identifiées, selon des sources sur place.

Une personne tuée en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 2 octobre 2017, sur la colline et zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural, Lazare Niyongabo, âgé de 53 ans a été tué poignardé par des hommes non identifiés. Selon nos sources, la victime était une sentinelle à un magasin se trouvant à côté du marché de Kavovo. Les mêmes sources indiquent qu'un groupe d'hommes armés de machettes et de couteaux s'est introduit dans ce marché et ont tenté de pénétrer dans un magasin gardé par Lazare Niyongabo. Ces sources ajoutent que ce veilleur aurait essayé de les empêcher de voler mais comme ils étaient nombreux, ils l'ont poignardé au niveau de la poitrine avant de prendre le large. Il a succombé à ses blessures.

Une personne tuée en commune Marangara, province Ngozi

En date du 8 octobre 2017, Consolatte Ntiyankundiye, veuve, âgée de plus de 40 ans, a été tuée à coups de machette par des gens non identifiés sur la colline Nyanza, commune Marangara,

province Ngozi. Selon des sources sur place, la victime était enseignante à l'école de métiers de Marangara.

I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA RUE, BROUSSE ET/OU DANS LES RIVIERES

Un corps sans vie retrouvé en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 29 octobre 2017, un corps sans vie de Clémentine Nzoyihiki, âgée de 2 ans, a été retrouvé dans la rivière Buyongwe en commune Kiremba, province Ngozi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Butezi, province Ruyigi

En date du 30 octobre 2017, vers 18 heures, sur la sous-colline Nyarugano, colline Rugoti, commune Butezi, province Ruyigi, un corps sans vie du nommé Nyawenda Céléstin, âgé de 30 ans, fils de Kavugo Pierre et Barigenera a été retrouvé dans la rivière Kagogo. La victime aurait été noyée par les gens non identifiés pour des raisons non encore élucidées. L'OPJ a fait le constat en présence de l'administration et a autorisé l'évacuation du défunt vers la morgue de l'hôpital Butezi.

Un corps sans vie retrouvé en commune Vugizo, province Makamba

En date du 23 octobre 2017, vers 22 heures, un corps sans vie de Zachée Wakana a été retrouvé sur la sous colline Gasaka, colline Kagege, zone Mpinga, commune Vugizo, province Makamba.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mpinga-Kayove, province Rutana

En date du 26 octobre 2017, sur la colline Mbuye, zone Kiguhu, commune Mpinga- Kayove, province Rutana, un corps sans vie d'un homme du nom de Thierry Irakoze a été retrouvé dans la brousse. Les auteurs n'ont pas été identifiés. La police a déjà commencé des enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bugendana, province Gitega

En date du 26 octobre 2017, le matin, sur la colline Rwingiri, commune Bugendana, province Gitega, un corps sans vie de Thérance Niyonzima a été retrouvé pendu sur un avocatier. Selon les voisins, Thérance Niyonzima était élève au Lycée communal de Kayanza en classe de seconde. Il avait été chassé de cet établissement parce qu'il possédait un téléphone portable et devait se présenter à l'école avec un parent. Selon l'administrateur communal de Bugendana, les mobiles de cet assassinat ne sont pas connus.

Un corps sans vie retrouvé en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 23 octobre 2017, un corps sans vie d'Emmanuel Rwaswa a été retrouvé sur la colline Nyamivuma, zone Bukuba, commune Vumbi, province Kirundo. Les sources sur place indiquent que ce cadavre a été vu tout près du domicile d'un certain Nzeyimana.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukike, province Bujumbura Rural

En date du 24 Octobre 2017, le cadavre de Léonce Ntanguranwa, âgé de 58 ans, a été retrouvé sur la sous-colline Ruce, colline Rurandira, commune Mukike, province Bujumbura Rural. Les sources sur place indiquent que Léonce Ntanguranwa a été attaqué par des gens inconnus au moment où il rentrait chez lui sur la colline Rurandira. Les mêmes sources ajoutent que la victime a été tuée égorgée.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 26 octobre 2017, dans le quartier appelé Darfour, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, le cadavre du nommé Muzungu a été retrouvé dans la rivière Kivogero. Selon nos sources, Muzungu a été étranglé plongé dans l'eau par deux Imbonerakure de la zone Maramvya, Ibrahim Bizimana alias Mafyeri et Shimirimana alias Shimwe. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure l'ont étranglé après lui avoir dépouillé de son argent. Ils ont par la suite obligé le chef collinaire du nom de Nzitunga de dire que Muzungu avait l'épilepsie.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi

En date du 28 octobre 2017, le matin, un corps sans vie d'un homme non identifié, d'une vingtaine d'années égorgé et présentant des signes de tortures car il avait des blessures partout sur son corps a été retrouvé tout près des bureaux de FVS-AMADE Bururi, sur la route Bururi-Rumonge, sur la colline Mugozi, commune et province Bururi. Selon des sources sur place, la personne aurait été tuée ailleurs et son corps jeté sur cette route. La police a conduit le corps à la morgue de l'hôpital Bururi pour identification. Les auteurs de cet acte ignoble restent inconnus.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 26 octobre 2017, un corps sans vie d'Odette Sinzobakirana, âgée d'au moins 30 ans, a été retrouvé dans la matinée, sur la colline Nyamugari, commune Buhiga, province Karuzi. Les sources sur place indiquent que ce cadavre était ligoté. Il a été vu par des enfants qui étaient à la recherche du bois de chauffage tout près de l'établissement secondaire de Nyamugari. Les mêmes sources ajoutent que ce cadavre a été récupéré par des agents du comité International de la Croix Rouge et l'ont acheminé à la morgue de l'hôpital Karuzi.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi

En date du 17 octobre 2017, un corps sans vie d'une femme du nom de Julie Niyokwizigira, âgée de 35 ans, a été retrouvée poignardée dans sa maison, sur la colline Rushemeza, zone, commune et province Bururi. Selon des sources sur place, la femme a été retrouvée dans sa maison située sur cette colline. Les sources sur place disent que la victime avait disparu depuis le 14 octobre 2017.

Un corps sans vie retrouvé en commune Matongo, province Kayanza

En date du 17 octobre 2017, un corps sans vie d'Aline Nijimbere a été aperçu par la population dans la rivière Nyawisesera située sur la colline Burarana, commune Matongo, province Kayanza. Les informations émanant de la police disent que la jeune fille se serait noyée dans cette rivière.

Un corps sans vie retrouvé en commune Songa, province Brururi

En date du 15 octobre 2017, un cadavre d'une femme du nom de Frédiane Kankindi a été retrouvé dans la rivière Jiji, selon des sources sur place. Son mari, militaire, est pointé du doigt de l'avoir tuée. Il a été arrêté puis conduit au cachot de police de Bururi.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi

En date du 15 octobre 2017, dans la matinée, un cadavre d'une prénommée Concilie, une dame âgée d'une vingtaine d'années, mère de deux enfants, a été retrouvé sur la colline Kagwa, zone Bamba, commune et province Bururi, selon des sources sur place.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 9 octobre 2017, un corps sans vie d'un jeune garçon non identifié, âgé d'au moins 12 ans, a été retrouvé dans le quartier Kigoma en commune Buhiga, province Karuzi. Les sources sur place indiquent que la victime aurait été tuée ailleurs puis jetée dans une maison en construction dans ce quartier.

Un corps sans vie retrouvé en commune Marangara, province Ngozi

En date du 13 octobre 2017, un corps sans vie d'Hilaire Buhungu, âgé de 35 ans, natif de la colline Renga a été retrouvé dans une plantation d'eucalyptus, sur la même colline de la commune Marangara, province Ngozi. Les sources sur place indiquent que ce corps a été retrouvé sur la frontière des communes Marangara et Kiremba de la province Ngozi. Les mêmes sources ajoutent que la victime aurait été tuée à coups de gourdin, lorsqu'elle tentait de fuir vers la commune Kiremba, après qu'elle ait été surprise en flagrant délit en train de voler.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 11 octobre 2017, vers 9 heures, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, un cadavre d'un enfant de 3 ans a été retrouvé dans une toilette publique en face du Lycée St Augustin. Selon des sources sur place, l'enfant a été tué par sa propre mère du nom d'Evelyne Nininahazwe originaire de la colline Rwizingwe, zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi. Cette femme a été conduite au cachot du commissariat de police en province de Karuzi.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi

En date du 2 octobre 2017, un corps sans vie de Félix Mbarushimana, âgé de 30 ans, a été retrouvé dans sa maison au quartier Muremera de la ville de Ngozi. Selon des sources sur place, il habitait seul dans une maison. La même source indique que la victime n'avait pas de blessures sur son corps et qu'elle est décédée dans des circonstances floues.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gahombo, province Kayanza

En date du 7 octobre 2017, le cadavre de Déo Bunwa de la colline Rukago, commune Gahombo, province Kayanza a été retrouvé au bord de la rivière Kukinyangona. Il était parti à vélo pour vendre des bananes. Son cadavre a été retrouvé à côté de son vélo.

1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 27 octobre 2017, sur la colline Kibuye, commune Kiremba, province Ngozi, Léocadie Ngenzirabona, âgée de 83 ans a été tuée à la machette. Le présumé auteur, Frédéric Macumi, a été appréhendé par les voisins. Selon nos sources sur place, Frédéric Macumi est un malade mental. Les voisins ont voulu se faire justice et l'ont tabassé, puis la police est intervenue. Frédéric Macumi a été d'abord amené à l'hôpital de Kiremba pour bénéficier des soins de santé.

Une personne tuée en commune Busoni, province Kirundo

En date du 23 octobre 2017, Innocent Mugabonihera, âgé de 29 ans, a été tabassé à coups de bâtons par deux Imbonerakure, Sugabo et Gilbert Kagabo en commune Busoni, province Kirundo. Selon nos sources sur place, Innocent Mugabonihera a par la suite succombé à ses blessures en date du 26 octobre 2017. Les deux Imbonerakure Sugabo et Gilbert Kagabo ont pris fuite. Charles Bukuru et Pascal Kanyarigabo¹ ont été arrêtés pour non assistance à la personne en danger.

Six personnes tuées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 9 octobre 2017, une famille de 6 personnes a été décimée et dix maisons brûlées par Claude Ntirandekura, âgé de 24 ans, sur la colline Rweya, commune Buhiga, province Karuzi. Les sources sur place disent que parmi les victimes figuraient un homme, sa mère, sa femme ainsi que ses trois enfants. Selon les mêmes sources, trois parmi ces victimes ont été tuées à coups de machette et les trois autres ont été brûlées dans leur maison. Ces sources ajoutent que l'auteur du crime connu comme maçon et menuisier sur cette colline, a tué aussi les vaches, les chèvres et les poules rencontrées à son passage. Les responsables administratifs indiquent que le corps sans vie de Jean Claude Ntirandekura a été découvert dans la matinée du 10 octobre 2017.

¹ Contrairement au bulletin hebdomadaire No 82 du 23 au 29 octobre 2017, Charles Bukuru et Pascal Kanyarigabo ne sont pas les auteurs de cet assassinat mais ce sont deux Imbonerakure Sugabo et Gilbert Kagabo

Les mêmes sources précisent que ce cadavre était suspendu sur un arbre, sur la route qui mène vers la province Muyinga.

Une personne tuée en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 5 octobre 2017, vers 22 heures, un homme connu sous le nom de Joseph Minyaruko a été tué par Félicien et Serges Shemezimana sur la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi. Selon des sources sur place, les auteurs sont des frères d'une certaine Sophie, propriétaire du champ de maïs dans lequel la victime a été attrapée en train de voler.

Une personne tuée en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 2 octobre 2017, vers 2 heures du matin, un certain Barinakandi a tué à la machette sa femme du nom de Claudine Nimbona, sur la colline Gasekanya, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi. Selon des sources sur place, Barinakandi a accusé sa femme d'adultère et après l'avoir tuée, il a brûlé le corps. L'auteur présumé a été arrêté puis conduit au cachot de police de Gitaramuka.

Une personne tuée en commune Gahombo, province Kayanza

En date du 4 octobre 2017, Pascal Nduwimana de la composante sociale Twa a été tué par la population sur la colline Gishunzi, zone et commune Gahombo, province Kayanza. Selon des sources sur place, Pascal Nduwimana avait été attrapé en train de voler dans les champs de cette localité et a été exécuté. Cet acte a été commis en présence du chef de zone Gahombo Anthère Ntibashirinzi. La communauté des Batwa de cette localité se demande quelle instance saisir quand un des leurs est assassiné devant le chef de zone. Elle réclame que la justice soit faite et que les auteurs soient traduits devant l'instance habileté.

1.2. DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES

Une personne de la province Muramvya portée disparue

En date du 23 octobre 2017, Justin Nsabimana, marié et père de 3 enfants, employé de l'association ADISCO en Province Bubanza, a disparu. Selon nos sources, en date du 20 octobre 2017, Justin Nsabimana² s'était rendu à Muramvya pour voir sa famille. En date du 23 octobre 2017, il a quitté Muramvya vers Bubanza, mais le lendemain sa famille appris que le leur n'est pas arrivé au service.

Deux personnes enlevées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 25 octobre 2017, vers 15 heures, sur la colline Kanyunya, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, trois jeunes Imbonerakure dirigés par le prénommé Claude

² Selon nos sources, Justin Nsabimana ne serait pas disparu et se trouverait dans un endroit secret.

ont enlevé deux personnes dont Nyarwayo et Macumi de la composante sociale Twa. Selon nos sources sur place, ils ont été conduits vers une destination inconnue.

Une personne enlevée puis portée disparue en commune et province Gitega

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2017 indique que Fabrice Niyomwungere, un Imbonerakure de la sous-colline Mwayi, colline Rutegama, commune et province Gitega avait disparu trois semaines auparavant. Selon des sources sur place, Fabrice est monté sur la moto de deux Imbonerakure venus de Bujumbura et on ne l'a plus revu. Ses amis ont entrepris des recherches mais ils ne l'ont pas trouvé.

Une personne portée disparue en commune et province Muramvya

Un sous-officier du nom de Gaston Cishahayo, originaire de la commune Mabanda, province Makamba, attaché au commissariat de police de Muramvya est introuvable depuis le 19 octobre 2017 vers 17 heures. Selon des sources sur place, Gaston s'est rendu à Bujumbura le même jour et il est revenu à Muramvya dans l'après-midi. Il est sorti de la maison vers 14 heures et on ne l'a plus revu depuis lors. La même source indique que Gaston Cishahayo était un ancien combattant du mouvement FNL avant son intégration dans les corps de sécurité et de défense nationale.

Une personne enlevée puis portée disparue en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 10 octobre 2017, sur la 15^{ème} transversale en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, le prénommé François a été enlevé par Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi en complicité avec Odette Ngerageze de la ligue des femmes du parti CNDD-FDD. Il a été conduit vers une destination inconnue.

Deux personnes enlevées puis portées disparues en commune et province Cankuzo

En date du 11 octobre 2017, l'administrateur de la commune Cankuzo a présenté un rapport sécuritaire faisant état de deux personnes disparues. Il s'agit de Cyrille Banyakiki et Deo Nurwubusa, enlevées par des gens non identifiés en date du 4 octobre 2017 et les leurs sont dans le désespoir de les revoir. Des sources sur place indiquent que Cyrille Banyakiki de la colline Kavumu, zone Minyare, commune et province Cankuzo a été vu pour la dernière fois au marché de Busoro sur la même colline. Selon l'administrateur et le procureur, Cyrille Banyakiki n'était pas en bon termes avec ses frères Onesphore Banyakiki et Claude Banyakiki. Ces derniers ont été arrêtés puis détenus au cachot du commissariat de police de Cankuzo pour des raisons d'enquête. Quant à Deo Nurwubusa, de la colline Rutoke, zone Minyare, il a disparu dans des circonstances non encore élucidées.

Une personne enlevée puis portée disparue en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 10 octobre 2017, vers 7 heures du matin, sur la 15^{ème} transversale en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Chanceline Nshimirimana, mère de deux enfants et membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa, a été enlevée par un agent du

SNR prénommé Ibrahim Bizimana connu sous le sobriquet de Mafyeri. Elle a été conduite vers une destination inconnue.

Une personne enlevée puis portée disparue en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 13 octobre 2017, le nommé Bushiti de la 15^{ème} transversale en zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a été enlevé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, c'est Odette Ngerageze, sa voisine de la ligue des femmes du parti CNDD-FDD qui a joué un rôle dans l'enlèvement de Bushiti.

Une personne enlevée en commune Mutambu, province Bujumbura rural

En date du 13 octobre 2017, vers 14 heures, sur la colline Gomvyi, zone et commune Mutambu, province Bujumbura rural, un prénommé Thaddée, responsable du parti FNL aile d'Agathon Rwasa sur cette colline, a été enlevé par des Imbonerakure de cette localité. Il a été conduit dans un endroit inconnu.

Une personne enlevée puis portée disparue en Mairie de Bujumbura

En date du 4 octobre 2017, Diomède Niyonkuru de la colline Kinwa, zone Songa, commune Matana, province Bururi, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été enlevé aux enceintes du campus Mutanga par des personnes à bord d'un véhicule sans plaque d'immatriculation puis porté disparu. Les sources sur place indiquent que Diomède Niyonkuru s'était rendu à Bujumbura pour retirer les documents à l'UB. La famille dit avoir attendu son retour mais en vain.

I.3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS

Deux personnes torturées en commune et province Muyinga

En date du 30 octobre 2017, Afizi Hasham et son épouse Dada ont été violemment battu par Gérard Ndayisenga, responsable du SNR en province Muyinga. Le couple serait accusé de débauche. Dada a été violemment giflée à maintes reprises par Gérard Ndayisenga devant le bureau provincial pour la faire entrer dans son véhicule. Quant à Afizi Hasham, il a lui aussi été violemment battu devant le cachot de la PJ sous le regard impuissant du public. Le couple a été par après placé en garde à vue.

Une personne torturée en commune Nyamurenza, province Ngozi

En date du 23 octobre 2017, Jacques Twizere, enseignant à l'ECOFO Kajaga, a été torturé par les jeunes du parti au pouvoir CNDD-FDD sur la colline Kajaga, commune Nyamurenza, province Ngozi. En guise de solidarité et de lutter contre l'impunité, les enseignants de ladite école ont suspendu le service. En date du 25 octobre 2017, l'OPJ de la police à Nyamurenza, Elias Akimana, a convoqué les deux parties pour réconciliation.

Une personne torturée en commune Giharo, province Rutana

En date du 25 octobre 2017, sur la colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Gilbert Nyandwi, qui était membre influant du parti CNDD-FDD a été malmené publiquement par un Imbonerakure et responsable provincial de ce parti, l'accusant de traître.

Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza

En date du 13 octobre 2017, sur la colline Nyabibuye, commune Rango, province Kayanza, Francois Haramategeko, membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije, a été tabassé par un Imbonerakure du nom de Philbert Bigirimana. Lors de ce passage à tabac, il vomissait du sang. Philbert l'accusait de n'avoir pas contribué à la construction de la permanence du parti CNDD-FDD de la colline Nyabibuye.

Une personne torturée en commune Kibago, province Makamba

En date du 21 octobre 2017, vers 22 heures, un prénommé Janvier, Imbonerakure du CNDD-FDD de la colline et commune Kibago, a été attaqué à son domicile. Il a été tabassé et son bras cassé par des personnes présumées Imbonerakure. Ce dernier serait victime d'avoir dévoilé leur secret après l'attaque perpétrée sur cette colline, au mois de septembre 2017, par ces collègues de la colline voisine Rubimba. Ces agresseurs lui ont dit: « N'akanwa karica ! »(*tu es victime du secret dévoilé*), avant de s'évader. Et cela se serait passé après une réunion qui avait été tenue par cette jeunesse la veille de cette attaque.

Une personne torturée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 16 octobre 2017, Lewis Nyandwi alias Wakenya, handicapé et sentinelle au port de pêche de Mukungu a été torturé par Audace Nduwayo, chef de zone Mukungu en compagnie des policiers de la position locale en commune Nyanza-Lac, province Makamba. Le chef de zone l'accusait de collaborer avec le mouvement rebelle de Yakutumba œuvrant à l'est de la RDC.

Une personne torturée en commune Musongati, province Rutana

En date du 10 octobre 2017, un prénommé Ernest a été tabassé par des Imbonerakure, Nahayo et Nduwayo sur la colline et zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana. Selon des sources sur place, Ernest a été conduit au CDS Ngoma suite aux actes de tortures qu'il a reçus. Ils l'ont accusé de dénoncer leurs actes ignobles de patrouille nocturnes et de malmenés les gens à leur passage. Ces présumés auteurs ont été arrêtés puis conduits au cachot de poste de police de Musongati.

Une personne torturée en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 11 octobre 2017, vers 16 heures, sur la colline Ruzibazi, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural, la prénommé Claudine, élève au Collège Rurambira, en 8^{ème} a été torturée par un policier du nom de Innocent Bahebiyake. Selon nos sources, le policier

demandait à la fille d'indiquer l'endroit où se trouvait son frère. La fille a été hospitalisée au CDS de Mayuyu.

Une personne arrêtée puis torturée en commune et province Bururi

Dans la nuit du 11 octobre 2017, Alexis Niyongabo alias Volvo, commerçant de la colline Mugozi, commune et province Bururi, a été arrêté au chef-lieu de la province Bururi par le commissaire adjoint de police en province Bururi, surnommé Gentil. Selon des sources sur place, le motif de son arrestation reste inconnu. Au moment de son arrestation, il a été torturé à l'aide des ceintures et des matraques. La victime en état critique a été conduite au cachot de police à Bururi.

Une personne torturée en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 13 octobre 2017, sur la colline Kagurutsi, commune Mugina, province Cibitoke, Gaspard Barutwanayo, cultivateur, âgé de 23 ans, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa a été tabassé par des jeunes Imbonerakure de cette localité conduit par Minani connu sous le sobriquet de Kibaga. Selon nos sources, il a été accusé de ne pas adhérer au parti CNDD-FDD.

Une personne arrêtée et torturée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 14 octobre 2017, en commune Rutegama, province Muramvya, un certain Herman a été tabassé par l'adjoint du représentant du CNDD-FDD en commune Rutegama. Selon des sources sur place, il l'a accusé de lui avoir répondu de façon impolie. Il a été incarcéré au cachot de police de Rutegama.

Une personne torturée en commune Gahombo, province Kayanza

En date du 6 octobre 2017, un certain Nyandwi de la colline Butezi, commune Gahombo, province Kayanza a été tabassé à Butezi par le chef des Imbonerakure de cette colline, Onesphore Nizigiyimana en compagnie d'autres Imbonerakure Emmanuel Nizigiyimana et Leonidas Bimazubute. Ils l'accusaient d'avoir voulu se suicider parce qu'on lui avait volé de l'argent. Il a été hospitalisé dans un état critique à l'hôpital Gahombo qui se trouve sur la colline Rukago.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET/OU MILITAIRES ET DES ADMINISTRATIFS

Cinq personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 28 Octobre 2017, cinq personnes dont Eric employé au CDS Karuzi, quatre élèves de l'ITABU Karuzi dont Toty, Emery Ishimwe ont été arrêtées sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga. Après un match de football qui opposait une équipe « Vota Santé Sport » de Buhiga et celle de la commune Bugenyuzi, les cinq personnes se sont retrouvées autour d'un verre sur la même colline. Un Imbonerakure surnommé Mabosi leur a accusés de tenir une réunion politique illégale. Il a informé l'administrateur communal, Ntakarutimana

Euphrasie et celle-ci a appelé la police pour les arrêter. Ils ont été conduits au commissariat de Karuzi.

Quarante-deux personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 28 octobre 2017, quarante-deux personnes dont des étrangers ont été arrêtées dans une rafle policière organisée par la police dans la ville de Rumonge. En date du 29 octobre 2017, vingt-deux personnes étaient toujours au cachot du poste de police de Rumonge dont quatorze hommes et huit femmes. Selon des sources sur place, la majorité des personnes arrêtées se trouvait dans des hôtels et dans des maisons de passage. Certaines ont été arrêtées en possession des documents de voyage valides.

Onze personnes arrêtées en commune Nyanza-Lac, province Makamba

Une information parvenue à notre rédaction en date du 23 octobre 2017 indique que onze personnes, originaires des collines de Muhanda et Mutambara de la commune Rumonge, à bord d'un bus de transport, ont été arrêtées par des policiers et conduites au cachot du poste de police de Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, ces personnes ont été accusées d'aller se faire enrôler dans des groupes armés. Elles ont été détenues au cachot du poste de police de Nyanza-Lac.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 28 octobre 2017, sur la colline Nyabunyegeri, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean Habarugira a été arrêté sur l'ordre du chef des Imbonerakure en commune Mutimbuzi du nom de Népomuscène Dusengumuremyi. Selon nos sources, Jean Habarugira a refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD, ce que ce chef des Imbonerakure lui a souvent demandé. Il a été conduit au cachot du poste de police de la zone Rubirizi par le prénommé Pasteur Jérémie, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Selon les mêmes sources, au cachot de police de la zone Rubirizi, le prénommé Japhet, employé de la société SOBUGEA a été appelé pour accuser Jean Habarugira de collaborer avec des rebelles.

Huit personnes arrêtées en commune Matana, province Bururi

Depuis le 21 octobre 2017, huit mineurs dont Jean Marie Iradukunda, âgé de 15 ans de la colline Muyange, commune Bugenyuzi, province Karuzi, fils de Frédéric Sindayikengera et Vestine Ninganza ; Amas Irankunda, âgé de 15 ans de la colline Tema-Rushomyo, commune Bugenyuzi, province Karuzi, fils de Libère Nkeshimana et Spès Hakizimana; Innocent Ndayikengurukiye, âgé de 15 ans de la colline Gahombo-Kibande, commune Gihogazi, province Karuzi fils de Gabriel Hakizimana et Virginie Igiraneza; Fidèle Ndayizeye âgé de 15 ans de la colline Bonero-Bugenyuzi, province Karuzi fils de Frédéric Ntahonavutse et Candide Nzeyimana; Lionel Nkurunziza âgé de 14 ans de Gahumba-Karambi, commune Gihogazi, province Karuzi, fils de Frédéric Sindayikengera et Vestine Ninganza; Richard Bigirimana, âgé de 13 ans de la colline Bikingi, commune Nyarusange, province Gitega, fils d' Antoine

Budodoye et d'un prénommé Juliette; Destin Ngabonziza, âgé de 13 ans de la colline Muyange, sous colline Fukwe, commune et province Bururi, fils de Frédéric Sindayigaya et Ninganza; Elvis Irakoze âgé de 15 ans de la colline Sakinyonga, sous-colline Mazege, commune Matana, province Bururi, fils de Pascal Kayoya et Claudine Muhorakeye, ont été arrêtés par chef de poste de police Matana, Moise Arakaza alias Nyiganga et ont été emprisonnés au cachot de la police de Matana. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'être des irréguliers. Ces huit enfants ont été relaxés en date du 25 octobre 2017 après intervention de la FVS-Amade Bururi et ont été conduits dans leurs communes d'origine et remis aux administrateurs.

Une personne arrêtée en commune et province Bururi

En date du 26 octobre 2017, dans la matinée, Marie Goreth Ndayishimiye, âgée de 38 ans, originaire de la colline Mugozi, sous-colline Taba, commune Bururi a été arrêté par un policier du nom d'Antoine Sabushimike du poste de police de Bururi et conduit au cachot de Bururi et elle est sans dossier. Les informations reçues de la part de la population disent que les conflits fonciers seraient à l'origine de son arrestation.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 18 octobre 2017, le nommé Muntunibanga, originaire de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural a été arrêté au bureau de la commune Mutimbuzi sur l'ordre du président du conseil communal de Mutimbuzi Jérôme Nzokirantevye. Selon nos sources, le président du conseil communal avait dit à Muntunibanga qu'il ne veut plus le voir au bureau de la commune Mutimbuzi parce qu'il avait quitté le parti CNDD-FDD. La victime a été incarcérée au cachot de police de la commune Mutimbuzi.

Une personne arrêtée en commune Mbuye, province Muramvya

En date du 16 octobre 2017, Rogatienne Niyonzima du site des déplacés de Mbuye, âgée de plus de 40 ans, a été arrêtée dans la soirée par des éléments du SNR et incarcérée au cachot de la police judiciaire de Muramvya. Les sources sur place indiquent qu'elle a été appréhendée lorsqu'elle était dans l'un des bistrot du site. Les mêmes sources précisent qu'elle a été embarquée à bord d'un véhicule aux vitres teintées et amenée au cachot de la police judiciaire de Muramvya. Rogatienne Niyonzima serait accusée de faciliter certains déplacés du site de Kibumbu de fuir vers le Rwanda. Les membres de sa famille craignent pour sa sécurité.

Une personne arrêtée en commune Busoni, province Kirundo

En date du 12 octobre 2017, un prénommé Aaron, chauffeur, âgé de 32 ans, a été arrêté à la frontière Gasenyi-Nemba, colline Bishisha, zone Gisenyi, commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, Aaron a été accusé d'avoir livré le secret aux rapatriées qui rentraient du Rwanda de cacher leur argent et de ne plus dire à la PAFE qu'ils viennent du camp de réfugiées de Mahama pour que leurs biens ne soient pillés par des policiers et des Imbonerakure. Le commissaire provincial de la PNB l'a arrêté et l'a conduit au cachot de la PJ Kirundo.

Une personne arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 16 octobre 2017, Jean Claude Bihumugani, résidant sur la colline Bugorora en commune Rusaka, province Mwaro, enseignant à l'ECOFO Bugorora a été arrêté et conduit au cachot de la PJ Mwaro par la police. Selon des sources sur place, il a été accusé de posséder une grenade dans sa maison, chose qu'il a nié catégoriquement. Selon Jean Claude, il est en conflit avec un Imbonerakure de la même colline ce qui serait à l'origine de son arrestation. L'arrestation a eu lieu sans aucune preuve car il n'y a pas eu de fouille perquisition.

Cinq personnes arrêtées en commune et province Rutana

Dans l'après-midi du 21 octobre 2017, cinq personnes ont été arrêtées par l'administrateur de la commune Rutana, Isidora Nkundizanye en compagnie des jeunes Imbonerakure dont Désiré Nduwimana, Isidore Sindabakira et Sinzumunsi du parti au pouvoir, CNDD-FDD sur la colline Jomati, commune et province Rutana. Selon des sources sur place, elles ont été accusées de tenir une réunion illégale avec une députée Godeberte Hatungimana de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI. Selon des sources sur place, cette dernière a été tabassée par ces Imbonerakure. Les membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA en province Rutana dénoncent l'intimidation subie par les membres de ce parti.

Une personne arrêtée en commune et province Bururi

En date 12 octobre 2017, dans l'après-midi, Didier Hakizimana, pasteur de l'église adventiste du 7^{ème} jour, originaire de la province de Bujumbura rural, a été arrêté par des policiers puis conduit au cachot de police en province Bururi. Selon des sources sur place, il est poursuivi pour avoir tenu des propos calomnieux envers l'église catholique.

Une personne arrêté en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 12 octobre 2017, vers 14 heures, un prénommé Claude, sans appartenance politique, fournisseur de matériaux de construction comme le sable et les pierres, originaire de la colline Gikebuka, zone et commune Rusaka, a été arrêté par les agents du SNR en province Mwaro. Selon des sources sur place, Claude était au marché de Rwibaga en commune de Mugongo-Manga, en province de Bujumbura rural pendant son arrestation. Il a été par la suite conduit au cachot de police en province Mwaro. Le motif de son arrestation reste inconnu, ajoutent la même source.

Une personne arrêtée en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 9 octobre 2017, sur la 7^{ème} transversale de la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le nommé Makera, éleveur, âgé de 56 ans, membre du parti MSD, a été arrêté par des jeunes Imbonerakure dirigés par Bucumi, responsable de ces Imbonerakure, sur ordre d'un député connu sous le prénom d'Usiel. Selon nos sources, Makera a été accusé de ne pas cotiser au sein du parti CNDD-FDD. Il a été libéré en date 12 octobre 2017.

Une personne arrêtée en commune et province Makamba

Dans l'après-midi du 11 octobre 2017, le nommé Ananias Bayubahe a été arrêté par Gad Niyukuri, Gouverneur de province de Makamba puis conduit au cachot du poste de police de Makamba. Il a été accusé d'avoir appelé le Gouverneur par son propre nom lorsqu'il passait tout près de lui. Selon des sources policières, aucune infraction n'est enregistrée à sa charge. Il a été libéré en date du 12 octobre 2017.

Sept personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 13 octobre 2017, sept travailleurs domestiques ont été arrêtés lors d'une fouille perquisition opérée par des militaires et des policiers au quartier Kinanira I, zone urbaine de Musaga, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Ils ont été relâchés après contrôle des cahiers de ménage.

Une personne arrêtée en commune Mbuye, province Muramvya

En date du 9 octobre 2017, Chanel Bigirimana, motard du site de déplacés de Kibumbu en commune Mbuye a été arrêté par des Imbonerakure dont un surnommé Gahanga, en commune Mbuye, province Muramvya. Des sources sur place indiquent que Chanel Bigirimana a été conduit par des gens qui étaient à bord d'un véhicule d'un prénomné Rémy, responsable du SNR à Muramvya. Les mêmes sources font savoir que Chanel Bigirimana aurait été livré par un Imbonerakure prénomné Cyriaque, chauffeur du président du parti CNDD-FDD en commune Mbuye, l'accusant d'avoir déplacé des élèves de l'ECOFO Muramvya, vers la frontière Burundo - Rwandaise, pour rejoindre les groupes rebelles. Ces sources disent qu'il y aurait un climat de mésentente entre les déplacés du site de Kibumbu et les membres du parti CNDD-FDD. Les membres de sa famille indiquent qu'il a été conduit au cachot du commissariat de police à Muramvya.

Deux personnes arrêtées en commune et province Makamba

En date du 13 octobre 2017, deux pasteurs de l'église EUSEBU ont été arrêtés en plein culte sur ordre de l'administrateur de Makamba Japhet Ntungwanayo. Ils ont été accusés de sabotage aux festivités de l'anniversaire de l'assassinat du prince Louis Rwagasore. Ils ont été libérés dans l'après-midi le même jour. Cela a semé la panique au sein de fidèles qui étaient au culte.

Une personne arrêtée en commune et province Rumonge

En date du 14 octobre 2017, Térance Nicimpaye, ancien militaire, a été arrêté par le responsable du SNR en province Rumonge sur la sous colline Mibanda, colline Musave, zone Kizuka, commune et province Rumonge. Cet ancien militaire est accusé d'avoir battu les militaires de la position Musave, selon une source policière. Il a été conduit au cachot du poste de police de Rumonge. Ses proches rejettent les accusations formulées contre lui. Ils accusent le chef de colline Musave, Jean bosco Ndayiragije d'avoir orchestré un montage contre cet ancien militaire en disant qu'il détenait des armes. Les mêmes sources font savoir que Térance Nicimpaye avait

été tabassé par des jeunes Imbonerakure de cette colline sur ordre du chef de colline. Le motif est qu'il aurait refusé de donner une somme de 300 000 Fbu à ce chef de colline pour qu'il lui autorise de construire une maison sur cette colline.

Détention illégale en commune Kibago, province Makamba

En commune Kibago, un militaire du nom de Jean Claude Nshimirimana, arrêté en date du 4 octobre 2017 reste détenu au cachot du parquet de Makamba après plus d'une semaine alors que la chambre de conseil du TGI s'est tenue le 5 octobre 2017 mais la décision de la chambre de conseil qui devrait tomber dans 48 heures n'était pas encore prononcée. Selon des sources sur place, Jean Claude Nshimirimana est accusé de participer au groupe insurrectionnel qui a attaqué le cabaret d'Ildephonse Ndiokubwayo, en date du 9 septembre 2017, situé sur la colline Kibago alors que ceux qui ont attaqué sont des Imbonerakure issus du comité mixte connus sous les noms de Denis, Radjabu, Rufyikiri et Emmanuel, accompagnés du chef de zone Kibago, Phénias Kabura.

Le même scénario s'observe à la cour d'appel de Bururi où 6 personnes restent détenues après que la cour ait décidé leur libération. Il s'agit d'un certain Fidèle Nsabumukiza, Elièzere Ndayambaje, Josaphat, Salèse, Wilson et Astère, tous membres du parti CNDD de Nyangoma et originaires de la province Makamba. Ils avaient été arrêtés en décembre 2016, accusés de participation aux mouvements armés. Le procureur près la cour d'appel de Bururi dit que cette décision de leur maintien en détention a été prise pour des raisons de sécurité publique. La décision de leur libération avait été prise le 20 septembre 2017.

Une personne arrêtée en commune Nyabikere, province Karuzi

En date du 1^{er} octobre 2017, vers 2 heures du matin, un surnommé Museveni, a été arrêté à son domicile par des Imbonerakure Ndereyimana et Mutama sur la colline Taba, zone Maramvya commune Nyabikere, province Karuzi. Selon des sources sur place, ils l'ont accusé d'avoir volé chez un commerçant de cette localité du nom de Pascal, ce que ses voisins ont qualifié de montage.

Une personne arrêtée en commune et province Muyinga

En date du 2 octobre 2017, Halidi Hassan, chauffeur au HCR, sous délégation de Muyinga, a été arrêté et placé en garde à vue pendant trois heures par Gérard Ndayisenga, responsable du SNR en province Muyinga. Halidi Hassan était accusé de la « non participation à la manifestation organisée par le CNDD-FDD ».

Une personne arrêtée en commune Kinyinya, province Ruyigi

En date du 1^{er} octobre 2017, sur colline Vumwe, commune Kinyinya, province Ruyigi, Nicelatte Ndikumana, accusée d'avoir injurié des Imbonerakure de cette localité, a été tabassée par ces derniers. Elle a été manu militari envoyée dans la prison centrale de Ruyigi la même date et a été transportée par le véhicule du Gouverneur de la province Ruyigi. Selon des sources sur place,

quelques jours avant son arrestation, son mari accusé de vol, a été tabassé et taxé d'amende de 600 000 fbu par les Imbonerakure. Nicelatte a parlé dans les émissions Humura et Inzamba le déroulement de cet acte.

Quinze personnes arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 8 octobre 2017, quinze personnes ont été arrêtées par des policiers et des militaires lors d'une fouille perquisition sur les avenues 9 à 11, du n° 90 à 124 de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Quatre d'entre elles ont été relâchées après avoir donné une rançon de 5 000 fbu chacune.

Deux personnes arrêtées en commune Rugazi, province Bubanza

En date du 5 octobre 2017, sur la colline et zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, deux élèves Bukuru et Butoyi ont été arrêtés par des policiers de cette localité. Selon des sources sur place, elles ont été conduites au cachot du commissariat de police en province Bubanza. Les mêmes sources indiquent que le motif de leur arrestation est qu'elles ont refusé de se faire coiffer car leur église ne le permet pas.

Deux personnes arrêtées en commune Busoni, province Kirundo

En date du 5 octobre 2017, Jean Claude Ndabemeye, âgé de 25 ans, motard en ville de Kirundo, originaire de la colline Runanira, commune Kirundo, a été arrêté vers 18 heures à la barrière de la police de Mushasha, zone Gisenyi commune Busoni. Selon des sources sur place, Ndabemeye a été accusé de transporter deux clients un homme et son épouse qui se rendaient au Rwanda, en passant par les marais de Cimbogo, colline Gatete, zone Gatatare, commune Busoni. Les mêmes sources ajoutent que cette dame a été attrapée par un groupe d'Imbonerakure commandés par leur chef du nom de Ngenda qui par la suite a téléphoné ses collègues de Mushasha où on a arrêté ce motard. Le motard et cette dame ont été remis au chef du SNR à la frontière Gasenyi qui les a conduits dans un endroit secret. L'information qui nous est parvenu indique que l'homme est parvenu à échapper vers le Rwanda.

Une personne arrêtée en commune et province Muramvya

En date du 2 octobre 2017, Celeus Niyoyitungira a été arrêté par des Imbonerakure et les agents du SNR sur la colline Mija-Musagara, commune et province Muramvya alors qu'il était en train de faire un recensement des membres du parti UPRONA. Il a été conduit au commissariat de police en province Muramvya.

Vingt personnes arrêtées en commune et province Rumonge

En date du 5 octobre 2017, vingt personnes ont été arrêtées par des policiers lors d'une fouille perquisition dans des hôtels, des cabarets et sur des axes routiers en commune et province Rumonge. Elles ont donné des rançons pour être libérées et la majorité étaient en possession des

documents comme la CNI ou des documents de voyage pour les étrangers. Parmi les personnes arrêtées figuraient des congolais et des personnes qualifiées de prostituées.

Détention illégale en province Makamba

La chambre de conseil du TGI Makamba a pris une décision de maintenir en détention quatre personnes Lin Niyomukiza, ex-FAB, Trésor Nkunuzumwe et Thierry Ndayiragije, élèves à l'ECOFO Kibago, Ildephonse Ndiokubwayo, propriétaire du cabaret où s'est passé l'incident. La décision a été prise en date du 3 octobre 2017 et les auteurs présumés ont reçu la signification du jugement le 4 octobre 2017. L'information parvenue à la Ligue Iteka indique que tous les quatre avaient été arrêtés lors de l'attaque perpétrée sur la colline Kibago en date du 9 septembre 2017 par des Imbonerakure venus de la colline Rubimba, accompagné du chef de zone Kibago Phénias Kabura. Cette décision est tombée contre les victimes de l'attaque alors que ceux qui ont attaqué n'ont jamais comparu ni devant l'OPJ ni devant le parquet.

Une personne arrêtée en commune Kibago, province Makamba

En date du 4 octobre 2017, un militaire du nom de Jean Claude Nshimirimana a été arrêté par des policiers sur la colline Kibago, province Makamba. Selon des sources sur place, Jean Claude Nshimirimana est accusé de participer au groupe insurrectionnel qui a attaqué le cabaret d'Ildephonse Ndiokubwayo, en date du 9 septembre 2017, situé sur la colline Kibago alors que ceux qui ont attaqué sont des Imbonerakure issus du comité mixte connus sous les noms de Denis, Radjabu, Rufyikiri, et Emmanuel, accompagnés du chef de zone Kibago, Phénias Kabura.

Une personne arrêtée en commune et province Makamba

En date du 1^{er} octobre 2017, vers 11 heures, Serges Sindayigaya, enseignant et correspondant de la radio Bonesha FM, a été arrêté par des policiers sur ordre du gouverneur de la province Makamba. Il a par la suite été conduit au poste de police de Makamba. Selon des sources sur place, ce gouverneur l'a accusé de continuer à exercer le métier de journalisme alors que Bonesha FM a été fermée. Il a été relâché dans la soirée de ce dimanche mais ses appareils téléphoniques lui ont été remis après avoir copié les contacts et données.

II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune et province Bubanza

Dans la nuit du 9 au 10 octobre 2017, sur la colline centre-ville Bubanza, commune et province Bubanza, une fillette N.G âgée de 13 ans, a été violée par Léonidas Bigirimana âgé de 17 ans. Selon nos sources, la victime a été accompagnée et suivie par RBP+ au moment où l'auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de Bubanza puis transféré à la prison centrale de Bubanza.

Une personne violée en commune et province Muramvya

En date du 4 octobre 2017, sur la colline Biganda, commune et province Muramvya, une fillette N.N, âgée de 6 ans, a été violée par Ezéchiel Habonimana, né en 1975 en commune Mbuye et résidant sur la colline Biganda.

Une personne violée en commune et province Muramvya

En date du 6 octobre 2017, sur la colline Biganda, commune et province Muramvya, V.M, âgée de 15 ans, a été violée par Innocent Manirakiza, âgé de 27 ans et originaire de la colline Masango, commune et province Muramvya.

Une personne violée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 1^{er} octobre 2017, vers 20 heures, sur colline Kizigama, commune Butaganzwa, province Ruyigi, E .N a été violée par Egide Ntirampeba. La victime a été conduite au CDS de Muriza pour bénéficier des soins en date du 3 octobre 2017.

III. DES ACTES D'INTIMIDATION FAITS PAR DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD

Une réunion d'arrestation d'un opposant en commune Kibago, province Makamba

En date du 22 octobre 2017, vers 19 heures, au domicile du chef de colline Kibago, Laurent Ayubu, une réunion s'est tenue entre ce premier, le secrétaire communal du parti CNDD-FDD et le représentant de la jeunesse Imbonerakure de ce même parti. L'objectif était d'arrêter un prénommé Enock, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa. Enock vit depuis lors dans la clandestinité.

Intimidation aux ONG en province Cankuzo

En date du 24 octobre 2017, en province Cankuzo, lors de la réunion des partenaires techniques et financiers (PTF), associations et services publics provinciaux et communaux qui a eu lieu à « Agora hôtel » de Cankuzo, Désire Njiji, gouverneur, a introduit la réunion par des mots d'intimidation en commençant par un appel individuel des ONG sur place, tout en signifiant qu'il va prendre des décisions écrites et urgentes aux absents, selon des sources sur place. Il leur a averti pour la toute dernière fois que certaines ONG et associations qui transmettent des rapports sur les violations des droits humains et autres situations jusqu'à Genève, qu'ils s'exposent car les rapports de sécurité sont réservés uniquement à l'administration. Il l'a répété en date du 25 octobre 2017 dans une réunion des chefs de services dans son cabinet. Il a ajouté que désormais toute ONG doit inclure dans sa budgétisation une ligne budgétaire réservée à l'appui institutionnel pour la province, que les équipements que les ONG utilisent dans la province vont y rester à la fin du projet (véhicules, motos, ordinateurs et autres). Selon les mêmes sources, il a indiqué que le recrutement dans les ONG et personnel existant, les équilibres constitutionnels devront être pris en considération.

Marches manifestations contre la CPI dans le pays

En date du 28 octobre 2017, des manifestations ont été organisées dans toutes les provinces du pays en vue de célébrer le retrait effectif du Burundi de la CPI.

A titre illustratif :

- En province Mwaro, à partir de 9 heures, la population venue des six communes de cette province a fait un rassemblement au monument du cinquantenaire pour une marche manifestation contre la CPI jugée de partiale et outil des puissances occidentales pour déstabiliser les pays africains et soutien aux autorités burundaises qui ont pris l'initiative de retirer le Burundi de la CPI. Selon des sources sur place, les élèves des écoles proches de ce lieu de rassemblement ont été obligés de se joindre aux autres manifestants notamment ceux du Lycée Mwaro et du Lycée communal Mwaro. Les boutiquiers du centre Mwaro ont été obligés de fermer jusqu'à 11 heures et participer dans ces manifestations. La police a aidé dans ce travail de faire fermer les boutiques, précisent les mêmes sources.
- En province Gitega, des manifestations pour fêter le retrait du Burundi de la CPI ont été organisées. Etaient présents le Ministre de l'intérieur, Pascal Barandagiye, celui de la défense nationale et des anciens combattants, Emmanuel Ntahomvukiye ainsi qu'une parlementaire de l'EAC Isabelle Nahayo. Les manifestants dansaient et chantaient des slogans « Au revoir CPI, instrument des occidentaux ». Le Gouverneur de la province de Gitega, Venant Manirambona, a parlé des dix mensonges que les occidentaux disent sur le Burundi comme le génocide des tutsi, la dilapidation des richesses du pays par le chef de l'Etat, le non-respect des accords d'Arusha et de la constitution, etc.
- En province Cankuzo, après les travaux communautaires, une marche manifestation du retrait du Burundi de la CPI a été faite et les manifestants chantaient en disant : « Au revoir CPI, au revoir Louis Michel ». Des paroles de contestation de Louis Michel et la CPI ont été prononcées par des parlementaires, sénateurs ainsi que d'autres cadres natifs de la province qui travaillent à Bujumbura, à Gitega ou ailleurs, selon des sources sur place. Etaient également présents le procureur de la République à Cankuzo et le responsables du SNR, les administrateurs communaux et un de ces derniers était venu avec des chefs collinaires et la population qu'ils représentent. Dans la matinée, l'administrateur de la commune Cankuzo, Innocent Nyandwi avec un Imbonerakure Gabriel Toyi, à bord du véhicule de l'Ecole Paramédicale de Cankuzo, ont sillonné les quartiers du centre de Cankuzo en appelant les gens par leurs noms pour les obliger de participer aux travaux communautaires, selon les mêmes sources. Le conseiller principal du gouverneur, Pierre Claver Nakumuryango, a clôturé la manifestation par la lecture du discours du Ministère de l'intérieur.

- En Mairie de Bujumbura, des militants du parti CNDD-FDD, des taxis vélos, des taxis motos et quelques responsables de l'Etat comme le porte-parole du ministère de l'intérieur, Thérence Ntahiraja, le Maire de la ville de Bujumbura, Freddy Mbonimpa, l'Ombudsman, Edouard Nduwimana, des ministres et des parlementaires se sont rassemblés au rond-point des Nations Unies sis en zone urbaine de Ngagara. Ils se sont dirigés vers le centre-ville en passant par le boulevard du peuple Murundi jusqu'à la place de l'indépendance, pour se réjouir du retrait du Burundi de la CPI. Le slogan du jour était « Adieu CPI ! ». Dans les mots de circonstance on pouvait entendre : « *le Burundi vient d'être le champion en se retirant de la CPI* », selon le maire de la ville, « *il sera écrit dans l'histoire que notre pays s'est retiré le premier de la CPI et nous allons prier pour que beaucoup d'autres pays africains nous emboitent le pas* », selon Ntahiraja.

Des patrouilles nocturnes en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

Depuis le mois d'octobre 2017, un groupe de jeunes Imbonerakure muni des machettes fait des patrouilles nocturnes dans tous les quartiers de la zone urbaine de Kanyosha où les personnes à leur passage sont victimes de vol ou d'actes d'intimidation. Certains de ces Imbonerakure ont été identifiés comme Gasongo et Mwarabu habitant au quartier Gisyo, Kidumu du quartier Musama IV.

Découverte des tenues policières en commune Gahombo, province Kayanza

En date du 19 octobre 2017, sur la colline Ruzingati, commune Gahombo, province Kayanza, les policiers ont saisi les boissons prohibées vendues par des Imbonerakure Roger et Gérard et ils ont également trouvé deux tenues policières et des bottines. Ces Imbonerakure se sont enfuis et ils n'ont pas été retrouvés.

Attaque au domicile d'un membre de la société civile en commune Matongo, province Kayanza

En date du 18 octobre 2017, sur la colline Ruganza-Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, vers 1 heure du matin, Spès-Caritas Inarukundo a été attaqué chez elle par des Imbonerakure, dont Amédée, armés de machettes. Un policier est intervenu et a pu désarmer un Imbonerakure et tous ont pris la fuite. Ce policier est resté pour surveiller la maison de Spès-Caritas Inarukundo sur ordre du Gouverneur de province. Elle est accusée de faire de la politique qui inciterait la population à ne pas voter pour le parti au pouvoir en 2020 à travers des associations qu'elle dirige, financées par ONU-femme. Spès-Caritas Inarukundo travaille au CDS Matongo et elle est activiste de la société civile à Matongo.

Une personne intimidée en commune et province Gitega

En date du 19 octobre 2017, vers 9 heures du matin, un prénommé Jules membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, habitant au quartier Magarama au lieu communément appelé « Place » tout près de la Cour d'Appel de Gitega, a été arrêté et fouillé sans mandat à son domicile par un

prénommé Onésime, agent du SNR a Gitega accompagné d'Audace surnommé Makado, De Corps de police à Gitega ainsi qu'un policier armé d'une Kalachnikov.

Jules a été relaxé suite à l'intervention de l'Honorable Thérance élu dans la circonscription Gitega au sein de la coalition Amizero y'abarundi.

Manifestations publiques avec discours de haine en Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 14 octobre 2017 jusqu'à 10 heures, des militants du CNDD-FDD, des taxis motards des touktouk, des taxis vélos ont fait une marche manifestation dans les rues du centre-ville, à la place de l'indépendance et devant l'ambassade de Belgique. Les manifestants ont également suivi le discours de Thérance Ntahiraja (Porte-parole du ministère de l'intérieur) accusant le Rwanda d'être du côté des européens, la Belgique en particulier, pour la déstabilisation du régime burundais et la distribution des armes aux réfugiés burundais en exil au Rwanda. Durant ces manifestations, la circulation sur le passage de ces manifestants a été momentanément bloquée par des forces de l'ordre.

Marche manifestation en province Makamba

En date du 14 octobre 2017, une marche manifestation des Imbonerakure a été organisée dans toutes les communes de la province Makamba. Des slogans hostiles à l'opposition, à la société civile et à la communauté internationale comme le Rwanda et la Belgique ont été scandés. On pouvait entendre, « *Intumva Zikurugutur, Nibakine nabo bangana ahandiho tuzobaca amazosi! Urwanda naba koroni bababirigi ntibihende kirimwo abagabo!* » (*Que les incrédules comprennent et jouent avec leurs paires, si non nous allons les décapiter! Que le Rwanda et les colons belges ne s'aventurent pas, le pays est sous contrôle*). Cela a terrifié les gens du chef-lieu de la province Makamba car la marche a débuté par une sorte d'entraînement paramilitaire de ces Imbonerakure de 5 heures du matin jusqu'à 8 heures.

Des personnes malmenées en commune Musongati, province Rutana

En date du 11 octobre 2017, sur la colline et zone Ngoma, commune Musongati, province Rutana, les Imbonerakure, Mbonirema, Safari et Thérance ont tabassé la population au marché de Ngoma, leur accusant de dépasser l'heure de fermeture du marché.

Contribution forcée pour les élections de 2020 en province Rutana

En date 12 octobre 2017, au chef lieu de la commune Mpinga – Kayove, province Rutana, l'administrateur de cette commune a tenu une réunion ayant comme point à l'ordre du jour, donner 500 fbu par personne pour contribuer aux élections de 2020.

Adhésion forcée au parti CNDD-FDD en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 4 octobre 2017, Nduwumunsi, directeur du Lycée communal Nyanza-Lac a obligé tous les élèves de l'établissement de se rendre à la permanence du parti CNDD-FDD pour se

faire enregistrer afin de devenir des membres du parti et vaquer aux activités organisées. Certains élèves du cycle post fondamental interrogés nous ont confirmé qu'ils se sont fait inscrire. Un règlement scolaire numéro 610/178 portant organisation des établissements secondaires publics que privés, dans son article 7 stipule que « *l'école est un milieu apolitique* ».

IV. AUTRES FAITS RAPPORTES

Tentative de vol en commune Kibago, province Makamba

En date du 27 octobre 2017, deux policiers dont le chef de la position sur la colline et commune Kibago, province Makamba, ont arrêté deux commerçants qui venaient du marché. Ils les ont tabassés avant de les dépouiller de leur argent. Cet argent leur a été remis après la résistance d'autres commerçants.

Une grenade retrouvée en commune Gashikanwa, province Ngozi

En date du 23 octobre 2017, vers 8 heures, sur la colline Cihonda, commune Gashikanwa, province Ngozi, une grenade défensive en bon état a été trouvée par la population dans les champs de Nduwimana Jean Paul, âgé de 38 ans. Cette grenade a été remise aux policiers du poste de police du Co.Co. Gashikanwa.

Une personne morte à la prison centrale de Rumonge

Dans la nuit du 23 octobre 2017, Michel Haringanji, âgé de 56 ans, originaire de la province de Muramvya, est mort subitement dans la prison centrale de Rumonge suite à une maladie non encore identifiée, selon le directeur de la prison de Rumonge, OPC1 Jean Claude Ntirandekura. Selon des sources sur place, les détenus de la prison de Rumonge éprouvent des difficultés à se faire soigner et à avoir des permissions pour consultation chez les médecins de l'hôpital de Rumonge situé à 5 km de la ville de Rumonge. Il était condamné pour vol qualifié et purgeait une peine de 10 ans. Ce détenu est le deuxième à mourir dans cette prison dans des circonstances similaires et étranges.

Deux personnes blessées dans des attaques armées en province Cankuzo

Dans la nuit du 24 au 25 octobre 2017, sur la sous colline Rusigabangazi, colline Bumba frontalière avec la Tanzanie, zone Camazi, commune Gisagara, province Cankuzo, le nommé Bernard Nzeyimana a été attaqué à son domicile par un groupe de personnes non identifiées armées de machettes et couteaux. Il a été grièvement blessé à la tête et aux bras. Il a été alité au CDS Rusigabangazi.

Dans la nuit du 22 au 23 octobre 2017, sur la même colline une autre personne non identifiée a été attaquée dans les mêmes circonstances, avec machettes et couteaux, grièvement blessée, transférée dans cette même nuit au CDS Rusigabangazi, puis à l'hôpital Murore, puis dans un des hôpitaux de la province Gitega.

Une personne blessée en commune Musongati, province Rutana

Dans la nuit du 25 octobre 2017, vers 1 heure du matin, sur la colline Gatakazi, zone et commune Musongati, province Rutana, Adrien Sindimwo a été attaqué par des personnes armées non identifiées. Selon des sources sur place, il a reçu des coups de couteaux au niveau de la tête. Il a été par la suite conduit à l'hôpital de Musongati pour bénéficier les soins.

Destruction d'une tombe en province Kirundo

Dans la nuit du 18 octobre 2017, la tombe de l'administrateur Stany Misago enterré le 12 octobre 2017 a été détruite par des hommes non encore identifiés selon des sources sur place. Sa famille vit dans une peur panique et se demande qui peut faire cet acte ignoble alors que les Imbonerakure font des rondes nocturnes.

Un détenu attrapé avec un fusil en commune et province Bubanza

En date du 22 octobre 2017, en commune et province Bubanza, Samuel Ndikumana surnommé Général, détenu à la prison centrale de Bubanza a été attrapé avec une arme à feu de type pistolet lorsqu'il était tout près de l'hôtel « Amis du savoir » de Bubanza. Selon nos sources, Samuel Ndikumana était incarcéré à la prison de Bubanza pour assassinat. Il a été ensuite conduit au cachot de la police de Bubanza.

Tentative d'assassinat en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 18 octobre 2017, en zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un policier du nom de Salvator Kinuma a tiré et blessé par balles sa femme Jeannette Niyongere. Ce policier a pris fuite vers la zone urbaine de Kamenge mais il a été arrêté puis conduit au cachot de police de la zone Rubirizi.

Une personne morte à la prison centrale de Muyinga

En date du 7 octobre 2017, Anastasie Sibomana, détenue à la prison centrale de Muyinga est décédée suite à la négligence des autorités de cette prison. Les détenues de la prison centrale de Muyinga se plaignent de la privation des soins médicaux à l'infirmerie de cette prison suite au manque de médicaments. Ils se voient aussi refusés l'autorisation d'aller se faire soigner à l'extérieur de la prison. Selon des sources sur place, les patients en état de santé critique restent coincés dans leurs dortoirs d'où les décès enregistrés dans cette prison. Depuis le début de cette année, au moins 4 détenues sont décédées dans cette prison.

Des détenus malmenés à la prison centrale de Gitega

Les présumés putschistes incarcérés à la prison centrale de Gitega éprouvent des difficultés à se faire soigner. Ils ne peuvent même pas consulter le médecin de l'infirmerie de la prison, au moment où les autres détenus consultent aisément ce médecin. Ils déplorent aussi qu'ils sont privés du droit de consultation des médecins spécialistes en dehors de la prison centrale. Ils ne

comprennent pas comment ils sont privés du droit à l'information alors qu'une autre catégorie de détenus de la même prison centrale de Gitega peut suivre les informations à la radio ou à la télévision. Cela se passe au moment où cette catégorie de personnes avait été qualifiée de « détenus dangereux » par le Ministère public.

La chasse des albinos en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 11 octobre 2017, le procureur de la république en province Cankuzo, Léonard Sindayigaya, a fait savoir dans une réunion des chefs de services que 5 personnes ont été arrêtées en date du 9 octobre 2017 en commune Mishiha quand ils cherchaient un marché pour vendre les os d'un albinos. Selon ce procureur, ces restes d'os sont d'une fillette Dévote Ntiharirizwa, âgé de 4 ans, enlevée dans la nuit du 23 mars 2016, sur la colline Musemo, zone Mugeru, commune Mishiha, province Cankuzo. Des sources sur place indiquent que la fillette albinos était avec sa mère à la maison et les personnes qui l'ont enlevée ont intimidé sa mère en lui disant que si elle criait, elle serait tuée sur place. Cette fillette au moment de son enlèvement, a crié haut et fort, mais les gens qui l'ont entendue y compris sa mère se sont tus de peur d'être tués par ces personnes. Ces personnes arrêtées ont été détenues le 9 octobre 2017 au cachot de poste de police de Mishiha. Elles ont été transférées au parquet de Cankuzo pour interrogatoire et détenues au cachot du commissariat de police de Cankuzo. Ces personnes sont : Jean de Dieu Kwizera et Cyprien Miburo de la colline Rwamvura en commune Kigamba, Sylvestre Ngayabosha et Jonas Banyiyezako de la colline Saswe en commune Kigamba et Siméon Nzoyihera de la colline Humure I de cette même commune.

Une personne blessée en commune et province Karuzi

En date du 3 octobre 2017, un commerçant de Buhiga du nom d'Evariste a été blessé à l'aide d'un couteau par un Imbonerakure du nom de Sinahabari sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital de Buhiga.

Découverte d'un fusil en commune Burambi, province Rumonge

En date du 4 octobre 2017, vers 11 heures, un fusil de type kalachnikov avec un chargeur garni de cartouches a été trouvé dans un buisson sur la colline Gitaramuka, commune Burambi, province Rumonge. Selon des sources sur place, ce fusil a été retrouvé par des volontaires de la croix rouge et ont appelé la police de cette commune pour récupérer cette arme.

Détention illégale d'un enseignant en commune et province Rumonge

Léopold Mugabaranoga, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa et en même temps enseignant au Lycée Iteba en commune et province Rumonge, arrêté sur accusation de tentative de viol, est toujours détenu depuis le 11 juin 2017 à la prison centrale de Rumonge alors qu'il avait été acquitté par le TGI Rumonge. Selon des sources sur place, Léopold Mugabaranoga avait été arrêté, sur ordre de la directrice du Lycée d'Iteba qui est l'épouse du Gouverneur de la

province Rumonge. Le tribunal a jugé que les accusations formulées contre Léopold Mugabaranoga³ n'étaient pas fondées et a décidé de le libérer. Ses proches demandent qu'il soit libéré conformément au verdict du tribunal tout en continuant le dossier étant libre.

Découverte des munitions en commune Musigati, province Bubanza

En date du 7 octobre 2017, à l'ECOFO Musigati I, commune Musigati, province Bubanza des munitions composées des cartouches, des grenades et une mine anti-personnelle ont été découvertes dans une fosse septique de l'ECOFO Musigati I. Selon nos sources, ces armes ont été découvertes par les ouvriers qui vidaient les latrines de l'établissement. Le chef de poste de police à Musigati a indiqué que ces armes auraient été déposées pendant la guerre car elles étaient très usées.

³ Léopold Mugabaranoga a été libéré en date du 30 Octobre 2017 pour continuer à comparaitre étant libre

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des actes d'assassinats, d'enlèvements suivis des disparitions forcées, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis de l'opposition sont aussi signalés.

Le phénomène de cadavres retrouvés dans les rivières et dans la brousse continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des actes d'intimidations commis par les jeunes Imbonerakure et des administratifs, des rondes nocturnes, des contributions forcées et des manifestations ont été relevés dans ce rapport.

Le règlement de compte est aussi une conséquence de l'impunité, la population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Le phénomène de viol est aussi évoqué dans ce rapport.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;
- De protéger les victimes des VBG et de punir les auteurs conformément à la loi ;
- De cesser les rançons imposées aux personnes arrêtées par des policiers et des administratifs.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations par l'exécution de la résolution récemment votée.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des centaines des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique afin de relancer dans les plus brefs délais les négociations entre les antagonistes burundais.

F) A l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la médiation.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis, ouvrir les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.